



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le mercredi 6 décembre 2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, en séance ordinaire, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 12 DÉCEMBRE 2023
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Installation du CME (Conseil Municipal des Enfants) suite à son renouvellement partiel
- 3- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 26 septembre 2023
- 4- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 7 novembre 2023
- 5- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 6- Election des membres de la commission de Délégation de Service Public (DSP)
- 7- Commissions municipales (art L. 2121-22 du CGCT)
- 8- Election partielle (un membre à élire sur les cinq sièges dévolus au conseil municipal) en vue de compléter le comité consultatif « Budget Participatif »
- 9- Décision Budgétaire Modificative n° 1 du Budget Principal Commune
- 10- Garanties d'emprunt accordées par la commune à la société Grand Delta Habitat pour les prêts nécessaires au financement de l'opération de construction de 20 logements individuels, résidence dénommée « La colombe »
- 11- Incorporation des biens vacants et sans maître au domaine communal pour les parcelles B336, B348 sises lieu-dit les Juliannes et B731 sise lieu-dit les Tamisiers

- 12- Acquisition amiable de terrains à titre gracieux (à l'euro symbolique) de la parcelle C 2654 d'une superficie de 220 m² classée en zone Uc sise Les Billards appartenant à la Sarl Pharos Immobilier
- 13- Avenant au MAPA (Marché A Procédure Adaptée) de travaux relatifs à l'installation d'un ascenseur extérieur et aménagement de la façade nord de la Mairie
- 14- Modification de la délibération 2023-04-04-20 du 4 avril 2023 relative aux subventions aux associations
- 15- Dérogation à la règle du repos dominical des salariés pour l'année **2024** – Commerces de la commune de Gargas
- 16- Convention d'intervention foncière entre la commune et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- 17- Questions diverses

Le Maire, Bruno VIGNE-ULMIER



